



Achat/Vente d'un fonds de commerce : quelles formalités faut-il respecter ?

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 10/04/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 23/06/2017

La signature d'un acte de cession d'un fonds de commerce marque le début d'un certain nombre de formalités à accomplir pour qu'elle soit opposable au vendeur, à l'acquéreur, aux créanciers, aux diverses administrations, etc. Lesquelles ?

Achat/Vente d'un fonds de commerce : la formalité d'enregistrement

3 formalités. Les formalités juridiques postérieures à l'acte de cession d'un fonds de commerce consistent à :...

Un ordre impératif !...

{ABONNEZ-VOUS}

Achat/Vente d'un fonds de commerce : des publications obligatoires

2 publicités. Il existe 2 types de publication : l'une au bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (Bodacc), l'autre dans un journal d'annonces légales.

Publier au Bodacc...

{ABONNEZ-VOUS}